

ODD 4 Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

MÉTADONNÉES

Cible 4.2 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services de développement, de prise en charge garde de la petite enfance et à une éducation préprimaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire.

4.2.2 Taux de participation à des activités d'apprentissage organisées (un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire), par sexe

Définition

Pourcentage d'enfants âgés d'un an avant l'âge officiel d'entrée dans le primaire, qui participent à un ou plusieurs programmes d'apprentissage organisés, y compris des programmes offrant une combinaison d'éducation et de garde. Les participants à l'éducation de la petite enfance et à l'enseignement primaire sont tous deux inclus. L'âge cible varie selon les pays en fonction de l'âge officiel d'entrée à l'enseignement primaire.

Un *programme d'apprentissage organisé* est un programme qui consiste en un ensemble ou une séquence cohérente d'activités éducatives conçues dans le but d'atteindre des résultats d'apprentissage prédéterminés ou d'accomplir un ensemble spécifique de tâches éducatives. Les programmes d'enseignement préscolaire et primaire sont des exemples de programmes d'apprentissage organisés.

La petite enfance et *l'enseignement primaire* sont définis dans la révision de 2011 de la Classification internationale type de l'éducation (CITE 2011). *L'éducation de la petite enfance* est généralement conçue selon une approche holistique visant à soutenir le développement cognitif, physique, social et émotionnel précoce des enfants et à initier les jeunes enfants à un enseignement organisé en dehors du contexte familial. *L'enseignement primaire* propose des activités d'apprentissage et d'éducation conçues pour fournir aux élèves des compétences fondamentales en lecture, écriture et mathématiques et établir une base solide pour l'apprentissage et la compréhension des domaines fondamentaux de connaissances et de développement personnel. Il se concentre sur l'apprentissage à un niveau de complexité de base avec peu ou pas de spécialisation.

L'âge *officiel d'entrée dans le primaire* est l'âge auquel les enfants sont censés commencer l'enseignement primaire conformément à la législation ou aux politiques nationales. Lorsque plusieurs âges sont spécifiés, par exemple dans différentes parties d'un pays, l'âge officiel d'entrée le plus courant (c'est-à-dire l'âge auquel la plupart des enfants du pays devraient commencer l'école primaire) est utilisé pour le calcul de cet indicateur à le niveau mondial.

But

L'indicateur mesure l'exposition des enfants à des activités d'apprentissage organisées lorsqu'ils sont âgés d'un an avant l'âge officiel d'entrée à l'école primaire.

Méthode de calcul

Le nombre d'enfants de l'âge cible qui participent à un programme d'apprentissage organisé, exprimé en pourcentage de la population totale du même âge.

$$PROL_{0t1,AG(a-1)} = \frac{E_{0t1,AG(a-1)}}{SAP_{AG(a-1)}}$$

Où :

$PROL_{0t1,AG(a-1)}$ = taux de participation à l'apprentissage organisé un an avant l'âge officiel d'entrée **a** dans l'enseignement primaire

$E_{0t1,AG(a-1)}$ = inscription dans l'enseignement préscolaire ou primaire (niveaux 0 et 1 de la CITE) âgée d'un an en dessous de l'âge officiel d'entrée **a** dans l'enseignement primaire

$SAP_{AG(a-1)}$ = population âgée d'un an en dessous de l'âge officiel d'entrée **a** dans l'enseignement primaire

Interprétation

Une valeur élevée de l'indicateur, égale ou proche de 100 %, indique que tous ou la plupart des enfants participent à un apprentissage organisé immédiatement avant l'âge officiel d'entrée à l'enseignement primaire. Une valeur faible de l'indicateur indique une participation faible ou tardive aux programmes d'apprentissage organisés.

Type de source de données

Données administratives, enquêtes auprès des ménages.

Désagrégation

Par sexe à partir de sources administratives ; et par sexe, lieu et revenu à partir d'enquêtes auprès des ménages et autres, selon les disponibilités.

Données requises

Nombre d'enfants participant à des activités d'apprentissage organisées par année d'âge ; estimations de la population par année d'âge (si l'on utilise des données administratives) ; et des données sur l'âge officiel d'entrée à l'enseignement primaire.

Les sources de données

Données administratives provenant d'écoles et d'autres centres d'apprentissage organisé ou d'enquêtes auprès des ménages sur la scolarisation par année d'âge dans les programmes d'apprentissage préscolaire ; recensements de population et enquêtes pour les estimations de la population par année d'âge (si l'on utilise des données administratives sur les inscriptions) ; données administratives des ministères de l'Éducation sur l'âge officiel d'entrée à l'enseignement primaire.

Assurance qualité

L'indicateur devrait être basé sur les inscriptions par année d'âge dans les programmes d'apprentissage de la petite enfance dans tous les types d'établissements d'enseignement, y compris les établissements publics, privés et tous les autres établissements proposant des programmes éducatifs organisés. L'ISU gère la base de données mondiale utilisée pour produire cet indicateur.

Limites et commentaires

Pour de nombreux enfants, la participation à des programmes d'apprentissage au cours des premières années n'est pas à temps plein, ce qui signifie que l'exposition à des environnements d'apprentissage en dehors du foyer varie en intensité. L'indicateur mesure le pourcentage d'enfants exposés à un apprentissage organisé mais pas l'intensité ou la qualité du programme. Des travaux supplémentaires sont nécessaires pour garantir que la définition des programmes d'apprentissage est cohérente dans les différentes enquêtes et définie d'une manière qui soit facilement comprise par les personnes interrogées, idéalement avec des informations complémentaires collectées sur le temps que les enfants passent dans les programmes d'apprentissage.